



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

catégorie C

Question écrite n° 4640

Texte de la question

Mme Kheira Bouziane-Laroussi attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les rémunérations des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique hospitalière. En effet, aujourd'hui ces agents de l'État au service de la population peuvent être considérés comme des salariés « pauvres » ; les premiers grades de cette catégorie perçoivent moins que le SMIC, leurs échelles de rémunérations ayant été maintenues au niveau statutaire. La faible augmentation du point d'indice pendant des années puis son gel depuis 2010 ont eu pour conséquence une régression très importante des carrières. Cette précarité grandissante a des conséquences dramatiques : problème de logement, problèmes financiers, perte de pouvoir d'achat rendant l'accès à leurs besoins fondamentaux de la vie courante de plus en plus délicat. La révision à la hausse des grilles indiciaires de ces agents d'État est nécessaire et urgente. Aussi souhaiterait-elle connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Le Gouvernement reconnaît la place importante des agents de catégorie C de la fonction publique hospitalière dans la chaîne de soins et il est également conscient des difficultés qu'ils peuvent rencontrer en matière de pouvoir d'achat en cette période de crise économique. C'est pourquoi la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique a annoncé le 7 février 2013 à titre de mesure immédiate pour les fonctionnaires de la catégorie C, la suppression du contingentement de l'accès au huitième échelon de l'échelle 6 de rémunération, soit le grade le plus haut de la catégorie C. Cette mesure concerne les trois fonctions publiques (Etat, territoriale et hospitalière). La ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique a également entamé les négociations pour la refonte des grilles indiciaires de la catégorie C. Le périmètre de ces négociations comprend également une réflexion sur les parcours professionnels ainsi qu'une modernisation des régimes indemnitaires.

Données clés

Auteur : [Mme Kheira Bouziane-Laroussi](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4640

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5048

Réponse publiée au JO le : [3 septembre 2013](#), page 9203